

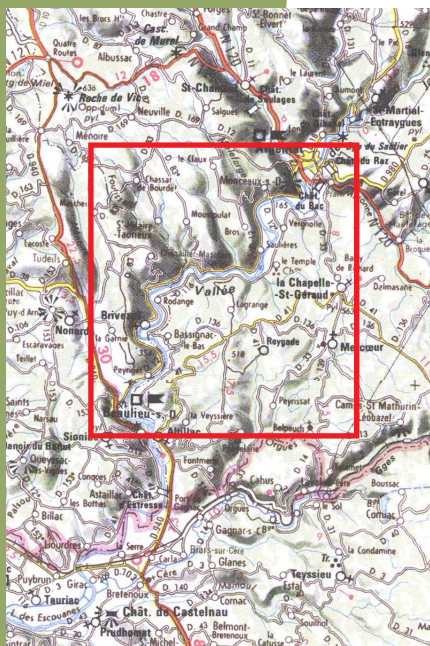


Communes: ALTILLAC, ARGENTAT, BASSIGNAC LE-BAS, BEAULIEU-SUR-DORDOGNE, BRIVEZAC, CHENAILLER-MASCHEIX, HAUTEFAGE, LA CHAPELLE-ST-GERAUD, MONCEAUX-SUR-DORDOGNE, NEUVILLE, REYGADES, ST-HILAIRE-TAURIEUX

Site inscrit par
Arrêté ministériel du:
2 novembre 1977

Superficie: 9352 ha

Situation:
30 km au sud-est
de Tulle



Vallée de la Dordogne d'Argentat à Beaulieu



COMPOSANTES DU SITE

Après un cours à forte pente et ponctué de barrages (Bort, Marèges, Chastang), la Dordogne entre dans son cours moyen entre de hauts vallonnements où elle décrit des méandres de grand rayon. La rivière qui s'étale dans Argentat se rétrécit sérieusement de Vaur à Bassignac le Bas.

Cette portion de vallée, relativement peu peuplée en raison de la difficulté qu'il y aurait à cultiver les terrains sur les reliefs, présente un caractère étonnamment vierge.

Les accès à la rivière sont facilités par la route départementale 12 qui longe d'assez près la rivière et la départementale 116 qui, dans son dernier quart sud, offre un parcours aux abrupts pittoresque (de Bassignac à Beaulieu).

On relève plusieurs villages ou plutôt hameaux construits en raison de la proximité de l'eau, notamment les hameaux de Chambon et de la Saulière. Peu après la courbe que décrit la Dordogne, on peut apercevoir sur l'autre rive le petit village de Bassignac le Bas, perché sur le coteau.

En aval de Bassignac, on trouve une jolie maison du style XVIIe aux combles brisés à la Mansart.

Aux extrémités du parcours, on trouve des ensembles intéressants :

A Argentat, ensemble de maisons à tourelles du XVe au XVIIe remaniées, parmi elles, le manoir de l'Eyrial a fait l'objet d'une protection.

A Beaulieu, maisons à tourelles, édifices religieux, pittoresque chapelle des Pénitents le long de la rivière, tous classés monuments historiques.

On distingue deux catégories de végétations liées au relief : d'Argentat à Vaur, ce sont des prairies verdoyantes. De Brivezac à Beaulieu, il s'agit de vergers, de pommiers. En descendant le cours de la rivière à droite de la départementale 12 et à gauche (entre la Dordogne et la route), se trouvent des champs de noyers constituant la zone de culture et une zone de taillis (chênaie, châtaigniers, hêtres et bouleaux).



 Périètre du site

0 1km